

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL Valence

du 24 janvier 2019

COLLEGE UNIQUE

Titulaires

- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)
- o Christophe DETRE (CFDT)

Diffusion :

Jérôme GLOMOT
Pascal LAINE
Jean-Pierre MOREL
Karine JONET
Charlotte GODARD

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :
<http://intranet.peopleonline.corp.thales/sites/group/legal-entities/thales-services-sas/our-functions/ressources-humaines/comptes-rendus-dp>

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'extranet :
https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Présents :

- o Jérôme ROUQUAIROL (CFDT)
- o Christophe DETRE (CFDT)

Excusés :

Absents :

Ont représenté la Direction à cette réunion :

Alain TAILLEUR-TARBE	Responsable du Site de Valence
Sandrine BRUNET DORLEANS	RRH OIC

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

Les délégués du personnel **Cfdt** pourront être accompagnés d'un délégué syndical lors de cette réunion.

Q1 - Bilan des activités du Site de Valence (ex CSV) ?

REPONSE

Il n'y a pas de nouveautés particulières à noter. L'activité du site de Valence reste stable, dans la continuité des projets engagés.

Il est à noter le démarrage en production de PFSA (SAP S4/HANA) sans incident.

Q2 - Y a-t-il une salle de repos pour les salariés du site de Valence ?

REPONSE

Il n'y a pas de salle de repos dédiée actuellement. Néanmoins dans les perspectives d'évolution du site, une étude est en cours sur le sujet (bâtiment M).

Q3 - Quand je mange à la cantine d'Elancourt et bien que salarié TS d'un autre site, pourquoi suis-je considéré comme visiteur alors qu'on me déduit la subvention de 4,94 euros sur ma note de frais du repas du midi ?

REPONSE

Le point est remonté pour analyse du sujet au regard de situations concrètes remontées.

Q4 - Droit d'entrée et prise en charge de la Cantine.

Le droit d'entrée sur Valence est de 3,77 (3,81 depuis janvier) euros avec une prise en charge de 2,00 euros par le CE.

Le droit d'entrée sur Vélizy est de 3,77 euros avec une prise en charge de 3,77 euros par le CE.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi cette différence de traitement pour les salariés d'une même société ?

REPONSE

Une investigation va être menée sur des situations concrètes et le point va être fait avec le fournisseur de restauration

Q5 - Bâtiment A

La salle 'TDRS' (AG01) souffre d'une absence de ventilation (vérifiée lors du dernier control) depuis l'humidité a fait son œuvre et a donc palier à cette absence en perforant le mur au-dessus de la fenêtre. Pensez-vous agir rapidement pour réparer les dégâts ?

Nota : L'alerte a été faite aux personnes compétentes le jour du constat (28/11/2018) et la demande WAY 181128-000545 est partie chez VINCI. Une relance a été faite par mail début janvier, mais rien ne semble bouger.

REPONSE

Le problème est connu. Une demande Way-In est en cours. Le délai de traitement associé à cette demande est dû à la recherche de la cause racine de cette détérioration. La cause racine étant désormais identifiée, les travaux vont pouvoir démarrer.

Q6 - Bâtiment A

Le local AG01 est prévu pour 4 personnes.

Suite à la venue dans l'équipe d'une personne supplémentaire, un autre collaborateur a été obligé de déménager dans un autre bureau.

Cela pose un problème de communication au sein de l'équipe.

Ce problème va persister pendant 6 mois, car la prestation est jusqu'à fin juin.

Nous souhaiterions être tous regroupés dans un même bureau, ou bien dans 2 bureaux côte à côte.

Pouvez-vous nous proposer une solution ?

REPONSE

Nous n'avons à date aucune solution alternative à proposer suite à l'arrivée d'une personne supplémentaire. Néanmoins, les personnes mutées à TGS dans le cadre d'Alpha 2 ayant quitté les bureaux TS récemment, 3 positions sont actuellement disponibles. Cela va permettre dans un premier temps d'accueillir les personnes concernées par les travaux pour la cloison du build.

La situation de l'équipe TDRS sera donc réétudiée au mieux début mars.

Il est rappelé qu'il est important d'anticiper au mieux les arrivées de personnel afin de pouvoir optimiser les surfaces et les déménagements.

Q7 - COPERNIC II - Propreté du bâtiment.

Les bureaux sont de plus en plus sales, le ménage n'est visiblement fait que dans les couloirs.

Les équipes sont prêtes à faire le ménage elle-même tellement elles sont dépités de la saleté constatée. Une campagne de nettoyage spécifique des bureaux peut-elle être lancée ? Pouvez vous nous faire un retour sur l'audit ?

REPONSE

L'audit a été annulé et reporté à une date ultérieure non connue à ce jour.

Un retour sera fait dès que possible sur le sujet. Il y a en effet un engagement à ce que les locaux soient propres, les clauses du contrat vont être regardées.

Q8 - Compte rendu DP :

Pouvez-vous veiller à ce que les CRs soient en ligne sur l'intranet et accessible à tous les collaborateurs ? Le CR de Décembre 2018 n'est toujours pas en ligne à l'heure où nous écrivons.

REPONSE

Le point est remonté.

Q9 - Tickets resto

Sur Valence nous ne les avons toujours pas.

REPONSE

Les tickets restaurant ont été livrés. La distribution va être réalisée dans les jours qui viennent.

Q10 - Ex THAV :

Des personnels ex thav sont encore à 206 jours. Leurs compteurs RTT seront-ils mis à jour dès que AVS aura publié ses dates ?

REPONSE

Comme chaque année le nécessaire sera fait dès que les infos seront transmises à la DRH.

Q11 - TGA

Y aura-t-il une demande de régularisation pour les salariés dont le TGA est inférieur aux grilles ?
Quand cette régularisation sera visible sur le bulletin de salaire ?

REPONSE

Nous avons deux mécanismes à intégrer par rapport à l'alignement au TGA :

- Pour l'année 2018, un rattrapage pour les personnes concernées sera appliqué comme les années précédentes au moyen d'une prime versée en décembre.
- Pour l'année 2019 : la structuration de l'approche qui sera retenue et appliquée en 2019 est en cours.

Q12 - Pouvez-vous nous rappeler ce qui est pris en compte pour le calcul du TGA ?

REPONSE

Nous rappelons que la comparaison entre le salaire de base annuel et le TGA intègre dans son assiette toutes les rémunérations perçues par le salarié au cours de l'année, quelle qu'en soit la nature dès l'instant qu'elles ont un caractère de salaire (c'est-à-dire chargées et fiscalisées) et donc à ce titre, différents éléments variables de paie entrent dans ce calcul, à l'exception de quelques postes identifiés tels que la prime d'ancienneté ou les heures supplémentaires ou encore les primes de participation.

Q13 - Télétravail

Pouvez-vous nous donner le nombre de salariés ayant demandé à bénéficier du télétravail ?
Nous rappeler les conditions d'admissibilité ?

REPONSE

Nous n'avons pas encore de bilan disponible sur le sujet.
Nous rappelons néanmoins les conditions d'éligibilité :

• Les conditions d'éligibilité au télétravail

Les critères d'éligibilité au télétravail sont notamment (liste non exhaustive):

- Etre en CDI temps plein ou temps partiel/forfait jours réduit (au moins 80%)
- Avoir une ancienneté d'au moins 1 an dans le Groupe Thales et 6 mois dans le poste occupé
- La nature du travail (notamment activité pouvant être effectuée au sein de la résidence principale ou secondaire habituelle),
- L'occupation d'un poste pouvant être exercé de façon partielle et régulière à distance,
- La possibilité matérielle et technique d'exercer ses missions à distance,
- Une autonomie suffisante ne nécessitant pas de soutien managérial rapproché,
- La compatibilité de l'exécution des missions en télétravail avec le bon fonctionnement du service,
- Un poste répondant aux exigences techniques minimales requises à son domicile (espace de travail dédié et adapté, connexion internet à haut débit, installation électrique conforme).

Pour plus de précisions, veuillez-vous reporter à l'article 1 Titre II de l'accord relatif au télétravail au sein de Thales Services du 17 octobre 2018.

Q14 - Astreinte

Pouvez nous faire un point sur les lignes de services assurant des astreintes ? Vont-elles passer au niveau national ?

REPONSE

Toutes les astreintes vont passer au mode national pour coller à l'organisation OIC qui est nationale. Chaque Ligne de Services réfléchit au mode de fonctionnement le plus optimum à mettre en place. Le sujet est suivi au niveau du CODIR OIC. Un 1er bilan sera fait à la fin du 1er trimestre 2019.

Q15 - Formation

Un plan de formation pour les salariés de Valence est-il prévu ou faut-il voir les formations au niveau LS ?

Dans les 2 cas quel est le plan de formation prévu ?

REPONSE

Le Plan de Formation n'est plus défini par Centres de Services Locaux mais par Centres de Services Nationaux. Il n'y a donc pas à proprement parler un plan de formation spécifique à Valence mais bien des Valentinois bénéficiaires d'actions de formation. Depuis le 14 janvier les salarié(e)s ont accès via le portail e-Hr aux arbitrages relatifs à leurs demandes de formation. Ils peuvent également s'adresser à leur management pour faire un point sur le sujet.

Q16 - Demande

A la demande d'une grande majorité de l'ex CSV, prévoyez-vous de nous convier à la dégustation d'une galette des rois ?

Bonne année

REPONSE

Le lundi 7 janvier matin tous les salariés TS du site ont été conviés à un petit déjeuner de rentrée. Une collation sous forme de buffet est également prévue le 31 janvier 2019.

PROCHAINE REUNION : mardi 12 février à 9h30